



Déclaration du SNEP-FSU FPMA EPS du 14 juin 2019

Lors de son intervention télévisée du jeudi 05 juin, M. Le Ministre a demandé à nos collègues de ne pas « *tomber dans le panneau* » de la grève de la surveillance du baccalauréat prévue pour le 17 juin. Il a prétendu également que la grève serait minoritaire car, dit-il, les enseignants sont « *des personnes responsables* ». L'administration commence pourtant à donner des signes d'affolement, preuve que la grève pourrait être moins minoritaire que ne l'espère le gouvernement. Mais que sont les raisons qui poussent une large intersyndicale de l'éducation à appeler à ce mouvement de grève ?

Cet appel est exceptionnel, historique et douloureux car les personnels sont très attachés au bon déroulement des examens. Mais la gravité des attaques contre le service public d'éducation, le refus du ministère d'entendre la voix des personnels, l'assurance d'un avenir très difficile pour les collègues le rend nécessaire.

Les projets de loi Blanquer et Dussopt mettent en cause dans le même temps la définition de nos métiers et de notre statut de fonctionnaire en les soumettant à une logique managériale dans laquelle le rôle protecteur des élus du personnel serait écarté. Ces projets posent le cadre juridique qui pourrait permettre, demain, au chef d'établissement, de donner un avis préalable sur les mutations, de bloquer les promotions ou de mettre à pied un collègue 3 jours sans traitement, sans possibilité de recours. Le recrutement accru de contractuels obéit à la même logique de fragilisation des enseignants face à l'Etat-employeur. Là encore, c'est revenir à l'ancienne conception du fonctionnaire-sujet, amputé de certains de ses droits de citoyen.

A tout cela s'ajoutent pêle-mêle le retour du jour de carence, le décret rendant 2 HSA obligatoires, et l'absence de revalorisation salariale.

Tous ces chantiers n'ont fait l'objet d'aucune discussion sérieuse, ni avec les organisations syndicales mais non plus avec les enseignants eux-mêmes, qui n'ont été que vaguement consultés par internet par exemple, sur les nouveaux programmes de lycée.

Voilà des mois que le ministère met en chantier des projets qui veulent profondément redessiner le paysage de l'Éducation Nationale et qui marqueront s'ils devaient aboutir, des renoncements inédits aux promesses de la démocratie sociale voire de la démocratie tout court.

Concernant la réforme du lycée et de sa voie Professionnelle, la déclinaison des programmes d'EPS ne peut nous satisfaire. L'orientation prise sur une diminution de la part de l'EPS dans l'évaluation des élèves (pourcentage de l'impact de l'évaluation de l'EPS au Baccalauréat, suppression des notes d'option pour les élèves ayant validé des compétences dans le cadre du sport scolaire de haut niveau) et la diminution de cursus de formation comme l'enseignement de complément EPS non remplacé par un enseignement de spécialité sont préjudiciables pour les élèves. Pour la voie professionnelle, la diminution horaire en EPS, pour des élèves qui en ont pourtant le plus besoin, est également un signal négatif pour notre discipline.

Enfin les programmes d'EPS laissent la porte ouverte à un Baccalauréat EPS très localisé avec construction par les équipes des référentiels d'évaluation, contraire à l'esprit d'un examen qui reste national.

Pour cette FPMA, les contacts que nous avons depuis le 4 juin avec les services du rectorat sur les opérations de mouvement des personnels prouvent que le dialogue social peut être efficace.

Nous commencerons par remercier les services du DPE pour nous avoir fourni les documents dans les délais nécessaires afin d'effectuer un travail approfondi, ainsi que pour les réponses apportées tout au long de la semaine.

Pour cette FPMA, concernant le projet de mouvement et toutes les informations permettant de travailler sur une amélioration des affectations en amont, le SNEP-FSU de Lille rappelle qu'il respecte strictement la déontologie inhérente au principe de confidentialité des élus commissaires paritaires.

Aujourd'hui, nous étudions **329** demandeurs enseignants d'EPS (dont **86** obligatoires).

Parmi eux, **164** obtiennent une mutation dont **42** sur une zone de remplacement, soit un taux de satisfaction de 50% que l'on peut ramener à **32%** si l'on ne considère que les participants volontaires. Cette baisse du taux de satisfaction d'affectation nous semble due à la pénurie de postes vacants cumulée avec le nombre important de mesures de carte scolaire.

Sur les **75** néo-titulaires, **34** sont affectés en zone de remplacement (dont **16** en extension sur la zone Hainaut-Cambrésis).

Nous nous interrogeons sur la situation de la ZR Audomarois qui est bloquée pour la 4^{ème} année consécutive. Cette ZR a perdu presque 50% de ses moyens de remplacement en 4 ans et nous pensons que les TZR affectés sur cette zone vont rencontrer des conditions de travail difficiles.

97 TZR ont candidaté tous TZR de l'académie de Lille.

Ils sont **27** à obtenir un poste fixe, la bonification de stabilité de fonction de TZR qui leur est attribuée leur permet plus facilement d'obtenir des postes fixes.

Le potentiel en remplacement baisse de **3** TZR EPS. Nous passons donc de **160** à **157** TZR pour l'année 2019-2020, le pourcentage de remplacement, en rapport aux nombres de collègues du second degré passera donc de 9,2% à 7,4% mais 45% environ des TZR sera déjà mobilisé sur des BMP ou du remplacement à l'année dès la rentrée 2019. Ainsi, le pourcentage réel de remplacement EPS pour l'année 2019-2020, est jugé insuffisant pour le SNEP-FSU.

De plus, nous réitérons de nouveau notre demande du retour de la phase d'ajustement pour l'affectation des TZR, garante selon nous de procédures transparentes et équitables.

Il faut constater qu'il y a **15** participants agrégés EPS. Parmi eux, 6 ont pu utiliser la bonification de 150 points car ils n'étaient pas déjà affectés dans un lycée ; **3** profitent de la bonification pour être affectés en lycée.

Nous réitérons, notre désaccord concernant la bonification agrégé : elle représente 5 ans d'ancienneté d'un PEPS et constitue donc une source de déséquilibre du barème intra.

Les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU de Lille.